MESURES PRISES DANS LE CADRE DU COVID 19 POUR LA RESTAURATION

ET LE SERVICE DE GARDERIE

****

SERVICE RESTAURATION :

Les repas seront servis dans la salle de la cantine par le personnel communal équipé d'un masque à visière, d'une sur-blouse et d'une charlotte.

Le nombre d'élèves inscrits permet le respect de la distance d'un mètre par élève et le maintien d'un seul service.

Le lavage des mains sera effectué avant l'accès à la salle à manger en respectant la distanciation. Deux accès sont prévus, un « côté maternelle » et l'autre « côté élémentaire ».

Les élèves seront installés à leur place par le personnel communal qui leur remettra une serviette en papier fournie par la collectivité.

Les repas et les boissons seront servis par le personnel communal. Aucune nourriture et boisson ne seront mises à disposition de l'élève.

La sortie s'effectuera selon les mêmes modalités que l'entrée et sera suivie d'un lavage des mains.

A partir du 25 mai, l'inscription à la cantine devra respecter un délai préalable d'une semaine.
Dans l'impossibilité, veuillez prendre contact avec la mairie afin de tenter de trouver une solution.

SERVICE DE GARDERIE :

L'accès à la garderie se fera par le portail « côté cour primaire ». Le visiophone permet le contrôle des personnes ayant la responsabilité de venir amener et chercher l'élève. Du gel sera à disposition près de la porte du préau où sera déposé l'enfant.

Afin de connaître le dernier contact avec l'enfant, le nom de l'accompagnant sera indiqué sur le listing tenu par le personnel communal.

« AUCUN PARENT NE SERA AUTORISE A ENTRER DANS LE PREAU ».

Dès l'arrivée de l'élève (matin et soir) ainsi qu'après le goûter, celui-ci se lavera les mains sous le contrôle d'un personnel communal.

Mairie - 1 place de l'Église - 28630 Nogent-le-Phaye
tél. : 02 37 31 68 48 - e-mail : mairie-nogent-le-phaye@wanadoo.fr - site : nogent-le-phaye.com

Dans le préau ou dans la cour, le personnel communal veillera à la distanciation d'un mètre entre chaque élève.

AUCUN JEU DE SOCIETE, BALLON, CRAYON NE SERA MIS A DISPOSITION.

Le matériel et les locaux seront nettoyés par le personnel communal régulièrement.

A partir du 25 mai, l'inscription à la cantine devra respecter un délai préalable d'une semaine.

Dans l'impossibilité, veuillez prendre contact avec la mairie afin de tenter de trouver une solution.

EN CAS DE SYMPTOMES EVOCATEURS L'ENFANT SERA ISOLE IMMEDIATEMENT ET LES PARENTS PREVENUS SANS DELAI, DEVRONT VENIR RECUPERER LEUR ENFANT EN RESPECTANT LES GESTES BARRIERES.

Le 7 mai 2020

MAIRIE DE NOGENT-LE-PHAYE EURE-ET-LOIR

Le Maire,

Brigitte FRANCHET